

AVIS N° 42/26

SEANCE DU	14/06/2026
INTITULE	PORTANT AMENAGEMENT DU CALENDRIER DES SEANCES DE NEGOCIATION
MARCHE	Marche de titres de capital / Marche de titres de créance

Article 1 :

La SGBV informe l'ensemble des Intermédiaires en Opérations de Bourse que, conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98, modifiée et complétée, relative aux règles de gestion des séances de négociation, si la séance de cotation du mardi 16 juin 2026 qui coïncide avec un jour férié sera reportée au mercredi 17 juin 2026.

Article 2

Le calendrier habituel des séances reprendra le jeudi 18 juin 2026.